

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS
RECEPTION

118317

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2259 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAHMAOUI ABDELKrim

Date de naissance : 22.06.1955

Adresse : 401 lotissement ELWAFA

Tél. : 0663214804 Total des frais engagés : 694,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13.03.2023

Nom et prénom du malade : NV sahmaoui Abdelkrim Age : 67 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Le : 28/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/06/23 INPE 061290847.	MATROLOGIE CLINIQUE Infirmier et Tabti Baed Kourra Casablanca	135	€ 300 HT	D.F.: MATRANE WAFAA MATROLOGIE CLINIQUE Infirmier et Tabti Baed Kourra Casablanca

2003/23

e

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Fix : 05.22.53.20.54 MARINAU DE OUUMQUAMA 244 lotissement el wafaa	13.03.123	162,10
Fix : 05.22.53.20.54 OUUMQUAMA el wafaa	20.03.123	232,60

~~INPE:062095070~~

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553
T	T

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ancien médecin au CHU IBN Rochd de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le 20/03/2023

M^r Sahmaoui Abdelkrim

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Solupect 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6 118000 060536

48,70DH

- Solupred 20 mg ~~10 mg~~ le matin molt 2 semaines

PHARMACIE EL OUMOUMA
244 lotissement el wafaa
Dessera
Fix : 05.22.53.20.54

99,00

- oes 20 mg ~~10 mg~~ le matin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Solupect 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6 118000 060536

36,00

- Cacib D3 ~~10 mg~~ le matin Fix : 05.22.52.20.54

~~232,00~~

+ III adjuvant
et veille sur ses succés

DR MATRANE WAFAA
HEMATOLOGIE CLINIQUE
95, Bd d'Anoual et Tabit Bnou Kourra
Porte N°21 - Casablanca
95, Bd d'Anoual et Tabit Bnou Kourra
Porte N°21 - Casablanca
95, Bd d'Anoual et Tabit Bnou Kourra
Porte N°21 - Casablanca

BOTTU SA
PPV : 36DH00
PER : 06/24
LOT : 1060829

LOT 201593
EXP 06/2023
PPV 99.00DH



Ancien médecin au CHU IBN Rochd de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le

13/03/2023

N° Sahmadi' Abdekkrim.

48,70
- Solymed 20 mg



PHARMACIE EL OUMOUMA
244 lotissement el wafa
Deraâba
Fix : 05.22.53.20.54

481J le matin poit ojir

52,80
- Oeds 20 g



PHARMACIE EL OUMOUMA
244 lotissement el wafa
Deraâba
Fix : 05.22.53.20.54

le matin.

- néfune San sel San sucre.

24,60
- Pofastimun

1 càu x 2



36,00
- TB 2,10

câlcr D3

1 q

MATRANE WAFAA
MATROLOGIE CLINIQUE
Anoual et Tabit Brno Qorra
N° 21 - Casablanca
05 22 86 34 11 06 14 22 78 35
matrane.hemato@gmail.com

PPU 24DH60
EXP 04/2025
LOT 22033 4

**POTASSIUM
LAPROPHAN®
Sirop 125 ml**



LOT 211149
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

BOTTU SA
PPV : 36 DH 00
PER : 05/25
LOT : 2050456